

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Rime, Jean-François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Politique

Obligation de servir, interview

Jean-François Rime

Conseiller national, FR

Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?

a Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes)? Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire)?

b Si non, pourquoi?

Oui à l'obligation de servir pour les citoyens suisses. Les missions de l'armée restent la défense du territoire et l'aide à la population en cas de catastrophe et les situations spéciales.

Etes-vous favorables à une armée de milice ?

a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il privilégier?

b Si non, comment pensez-vous remplir les prestations actuellement couvertes par l'armée de milice (professionnalisation, milice volontaire, répartition des tâches de l'armée sur d'autres institutions, privatisation)

Il faut conserver l'armée de milice avec cours de répétition. En généralisant le service long, on se prive de cadres de valeur et surtout de spécialistes. Notamment de médecins et d'ingénieurs. L'armée professionnelle serait trop chère. Je reste aussi convaincu que l'armée a une fonction d'intégration, même si ça n'est pas un but prioritaire.

L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service militaire obligatoire vous convient-elle ?

Préférez-vous un statu quo ?

Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-projet ? Si oui, quels en seraient les arguments principaux ?

Il faut soumettre cette initiative au vote sans contre-projet. La priorité est de repréciser les missions de l'armée, adapter la taille de l'armée à ces missions et lui donner les moyens financiers de remplir ces missions.

J.F.R.

Nom : Rime

Prénom : Jean-François

Age : 60 ans

Profession : Industriel

Dernier diplôme obtenu : Licence en sciences économiques UNIL

Grade militaire : soldat dans la cavalerie. Je ne suis pas un spécialiste des questions militaires. J'ai suivi le cours de défense général dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays.